



Département de la Haute-Loire
COMMUNE D'ALLEGRE

BUDGET PRIMITIF 2018

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Mairie d'Allègre

4 rue Baptiste Marcet

43270 ALLEGRE

Tel : 04 71 00 71 21

Fax : 04 71 00 22 84

@ : mairie.allegre@wanadoo.fr

Sommaire

<i>I. Le cadre général du budget</i>	<i>P 3</i>
<i>II. La section de fonctionnement</i>	<i>P 3</i>
<i>III. La section d'investissement</i>	<i>P 5</i>
<i>IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation</i>	<i>P 8</i>

I. Le cadre général du budget

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 20/04/2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des

prestations fournies à la population (loyers maison de santé, cantine, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent **928 726.75€**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent **928 726.75€**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, dotation globale de fonctionnement sur les trois dernières années :

2016	2017	2018
186 252€	147 420€	147 335€

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section:

Dépenses prévisionnelles	Montant	Recettes prévisionnelles	Montant
Dépenses courantes	251 380	Excédent brut reporté	30 000
Dépenses de personnel	328 270	Recettes des services	107 120
Autres dépenses gestion courante	141 080	Impôts et taxes	323 173
Dépenses financières	30 000	Autres impôts et taxes	14 000
Dépenses exceptionnelles	7 000	Dotations et participations	391 879
Reversement à l'Etat	9 298	Autre dotations, compensations	33 266
Dépenses imprévues	0	Autres recettes gestion courante	2 500
		Recettes exceptionnelles	26 000
Total dépenses réelles	766 028	Total recettes réelles	927 938
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 465.28	Produits (écritures d'ordre entre sections)	788.75
Virement à la section de fct	152 233.47		
Total général	928 726.75	Total général	928 726.75

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

-concernant les ménages

. Taxe d'habitation : 11.08%

. Taxe foncière sur le bâti : 15.27%

. Taxe foncière sur le non bâti : 78.66%

Le produit attendu de la fiscalité locale a été estimé à **323 173€**

d) Les dotations de l'Etat

Dotations de l'Etat prévisionnelles pour 2018 :

	2018
Dotation globale de fonctionnement	147 335
Dotation de solidarité rurale	98 525
Dotation de péréquation	5 989
Total	251 849

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une école...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Virement du fonctionnement	152 233.47
Solde d'investissement reporté	107 581.12	Affectation du résultat	225 491.64
Remboursement d'emprunts	90 000.00	FCTVA	26 397.00
Travaux patrimoine	201 941.00	Cessions d'immobilisations	35 000.00
Immeuble Coccinelle	849 600.00	Taxe aménagement	2 000.00
Autres travaux	112 703.00	subventions	589 001.00
Autres dépenses	58 474.52	Emprunt	381 500.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	41 114.05	Produits (écritures d'ordre entre section)	49 790.58
Total général	1 461 413.69	Total général	1 461 413.69

c) Les principaux projets de 2018 sont les suivants

	DEPENSES			RECETTES
	RAR	PREVU	TOTAL	
Opérations				
Réhabilitation immeuble Coccinelle	656 049.00	193 551.00	849 600.00	467 280.00
Cheminement numérique et thématique	86 000.00	800.00	86 800.00	47 505.00
Friche industrielle Charretier (Moe)	10 500.00	0.00	10 500.00	
Réaménagement du camping	3 403.00	0.00	3 403.00	
Etude préalable espaces publics		12 000.00	12 000.00	Subv?
<i>Lot Le Clos du Fangeas (couverture du déficit)</i>		<i>40 000.00</i>		
Bâtiments				
Rénovation appart droite école		5 500.00	5 500.00	
Rénovation appart gauche école		26 000.00	26 000.00	
Création d'une vitrine sécurisée pour la pyxide		5 800.00	5 800.00	3 840.00
Rénovation du lavoir de Menteyres		5 000.00	5 000.00	
Pose VMC chapelle		1 200.00	1 200.00	
Autres bâtiments		5 000.00	5 000.00	
Autres études		1 500.00	1 500.00	
<i>Peinture huisseries mairie (fct)</i>		<i>8 500.00</i>		
Urbanisme-Voirie				
Révision AVAP	17 841.00	1 000.00	18 841.00	10 498.00
réparations de voirie		37 000.00	37 000.00	Subv?
Piste forestière de la Garde	0.00	0.00	0.00	5 345.00
Piste forestière du Coudert du Balai		6 500.00	6 500.00	Subv?
Construction silos garage technique		15 500.00	15 500.00	Subv?
Ensablement trottoir rue G. Deyte + jardin Fonteline		21 000.00	21 000.00	Subv?
Cache conteneurs Sarzols		1 000.00	1 000.00	
Autres voiries		10 000.00	10 000.00	
Autres terrains		1 000.00	1 000.00	
Matériel et outillage de voirie				
Saleuse+caméra		13 000.00	13 000.00	
Signalétique		3 500.00	3 500.00	
Autres matériel et éclairage (panneaux....)		5 000.00	5 000.00	
Autres				
Ordinateur mairie		1 800.00	1 800.00	
Ecole numérique innovantes et ruralité		8 000.00	8 000.00	4 000.00
Eclairage auto connecté pour secours hélicoptés		3 000.00	3 000.00	
Guirlandes de Noël (2018)		2 000.00	2 000.00	
Mobilier médiathèque		1 200.00	1 200.00	
Autres (distributeurs sacs..)		3 600.00	3 600.00	
		TOTAL	1 164 244.00	
		Tvx patrimoine seuls	201 941.00	

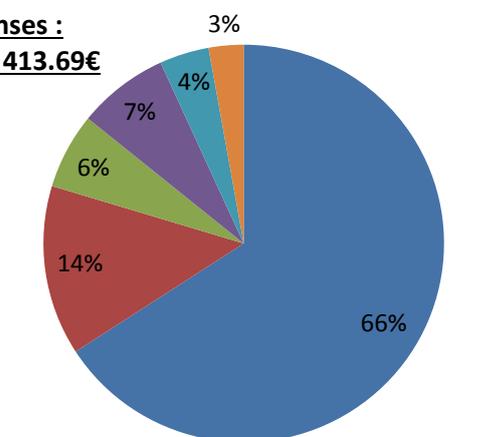
d) Les subventions d'investissements prévues

- Immeuble Coccinelle 467 280€ (U.E Leader, Etat, Région, Agglo)
- Parcours numérique 47 505€ (U.E Leader, Etat, Région)
- Maître autel 18 640€ (Etat, Région, Département)
- Pyxide 3 840€ (Etat, Département)
- Sondages Potence 5 000€ (Etat)
- Révision Avap 10 498€ (Etat)
- Étude revitalisation centre-bourg 14 393€ (U.E Leader)
- PF de la Garde 5 345€ (U.E Feader)
- Rénovation APC 12 500€ (La Poste)
- Ecole numérique rurale 4 000€ (Etat)

IV. Les données synthétiques du budget primitif 2018 – Récapitulation

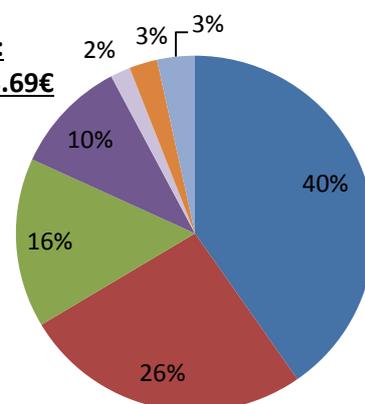
INVESTISSEMENT

Dépenses :
1 461 413.69€



- Tvx d'investissement (962 303€)
- Tvx entretien patrimoine (201 941€)
- dette moyen terme (90 000€)
- déficit antérieur (107 581.12€)
- dépenses imprévues, réserve (58 474.52€)
- opérations d'ordre (15 788,75€)

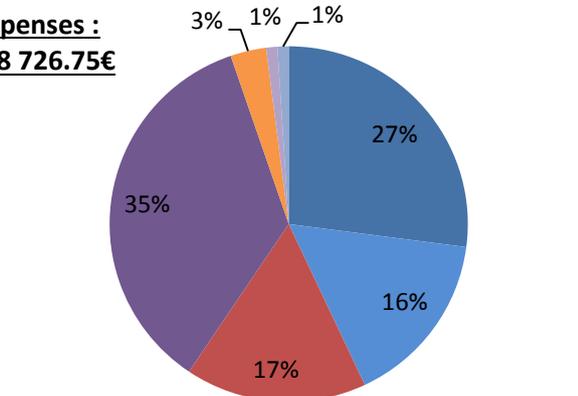
Recettes :
1 461 413.69€



- subventions travaux (589 001€)
- emprunt et cautionnement (381 500€)
- affectation du résultat (225 491.64€)
- virement du fonctionnement (152 233.47€)
- FCTVA (26 397€)
- autres recettes, cession (37 000€)
- opérations d'ordre (49 790.58€)

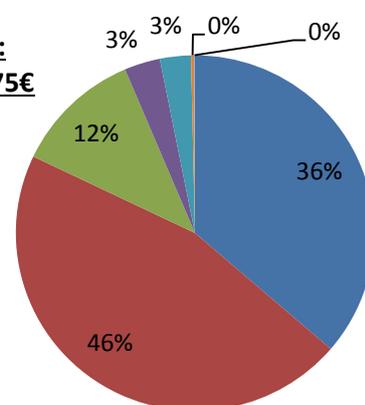
FUNCTIONNEMENT

Dépenses :
928 726.75€



- charges courantes (251 380€)
- autres charges de gestion courante (148 080€)
- virement en investissement (152 233.47€)
- charges de personnel, charges sociales (328 270€)
- rbt intérêts de la dette (30000€)
- opérations d'ordre (9 465,28€)
- reversement à l'Etat (9 298€)

Recettes :
928 726.75€



- impôts et taxes (337 173€)
- dotations Etat, compensations (425 145€)
- vente de produits, loyers (107 120€)
- excédent reporté (30 000€)
- produits exceptionnels (26 000€)
- rbt sur salaires (2 500€)
- opérations d'ordre (788.75€)

a) Capacité d'autofinancement (CAF)

Estimation CAF brute = (recettes réelles fct – dépenses réelles fct) = 130 910€

Estimation CAF nette = (CAF brute – annuité dette en capital) = 40 910€

la CAF nette permet de réaliser des investissements nouveaux

b) Etat de la dette

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01
2010	76 318.11 €	13 115.06 €	63 203.05 €	482 220.01 €
2011	90 747.90 €	19 025.77 €	71 722.13 €	419 016.95 €
2012	137 941.49 €	22 288.31 €	115 653.18 €	897 294.81 €
2013	243 614.63 €	19 383.20 €	224 231.43 €	864 641.63 €
2014	246 327.63 €	39 845.74 €	206 481.89 €	1 526 010.20 €
2015	312 898.83 €	35 995.61 €	276 903.22 €	1 319 528.31 €
2016	156 758.76 €	29 540.79 €	127 217.97 €	1 042 625.09 €
2017	123 702.38 €	26 594.73 €	97 107.65 €	915 407.11 €
2018	106 458.62 €	24 621.59 €	81 837.03 €	818 299.46 €
2019	87 440.67 €	22 685.44 €	64 755.23 €	736 462.43 €
2020	76 825.19 €	20 866.88 €	55 958.31 €	671 707.20 €
2021	75 643.52 €	19 093.11 €	56 550.41 €	615 748.89 €
2022	74 468.94 €	17 305.45 €	57 163.49 €	559 198.48 €
2023	73 294.35 €	15 496.03 €	57 798.32 €	502 034.99 €
2024	72 124.41 €	13 668.76 €	58 455.65 €	444 236.67 €
2025	70 945.19 €	11 808.90 €	59 136.29 €	385 781.02 €
2026	69 770.61 €	9 929.55 €	59 841.06 €	326 644.73 €
2027	68 596.03 €	8 025.18 €	60 570.85 €	266 803.67 €
2028	61 835.55 €	6 097.13 €	55 738.42 €	206 232.82 €
2029	43 893.23 €	4 631.19 €	39 262.04 €	150 494.40 €
2030	42 718.65 €	3 456.61 €	39 262.04 €	111 232.35 €
2031	33 558.13 €	2 296.09 €	31 262.04 €	71 970.31 €
2032	24 567.03 €	1 304.99 €	23 262.04 €	40 708.27 €
2033	17 802.13 €	355.90 €	17 446.23 €	17 446.23 €

c) principaux ratios

La commune compte 971 habitants

Taux d'endettement par habitant au 31/12/2017 : 818 299.46€ / 971hab = **843€**

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à ALLEGRE, le 20 avril 2018
Le Maire,
Meyssonnier Gilbert